

DÉPARTEMENT
DES HAUTES-ALPES



MAIRIE
ASPRES SUR BUECH
05140

Commune d'Aspres-sur-Buëch
Marché public de fournitures et de services
Fourniture et livraison
de prestations alimentaires
en liaison chaude

Règlement de la consultation

Date limite de réception des offres :

Vendredi 24 mai 2024 à 11 heures

1- Objet du marché

Le présent marché concerne la fourniture de repas en liaison chaude pour les enfants de la cantine de l'école primaire publique d'Aspres-sur-Buëch (élémentaire et maternelle) et ce durant l'année scolaire.

Une année scolaire s'entend du premier jour de la rentrée scolaire de l'année N jusqu'au dernier jour de l'année scolaire de l'année N+1.

Le service de restauration est assuré les lundis, mardis, jeudis et vendredis en période scolaire.

2- Identification de la collectivité contractante

La Personne Responsable du Marché est Madame Françoise PINET, Maire d'Aspres-sur-Buëch (05140).

Mairie d'Aspres-sur-Buëch

262 Grande Rue

05140 ASPRES-SUR-BUËCH

Téléphone : 04.92.58.60.34

Messagerie : mairie.aspres-sur-buech@wanadoo.fr

3- Caractéristiques du marché

3.1 Procédure de passation du marché

Le présent marché est lancé selon la procédure adaptée définie aux articles 28 et 70 du Code des Marchés Publics (CMP).

3.2 Durée du marché

La durée du marché est fixée à un an à compter du début des prestations, soit le jour de la rentrée scolaire 2024/2025.

Il pourra ensuite, à l'initiative de la collectivité contractante faire l'objet de trois reconductions d'un an, sans que toutefois sa durée totale ne puisse excéder 4 ans en vertu du II de l'article 77 du CMP.

L'autorité compétente du pouvoir adjudicateur prendra à cet effet la décision de reconduire le marché et d'en informer le titulaire dans un délai de trois mois avant la fin de l'année scolaire en cours, par lettre recommandée avec accusé de réception.

4- Conditions de remise des offres

4.1. Présentation et date limite de remise des offres

Les candidats devront transmettre leur offre par voie dématérialisée avant le vendredi 24 mai 2024 à 11 heures. Les dossiers qui parviendraient après la date et l'heure limites fixées au présent règlement ne seront pas retenus.

La transmission des candidatures et des offres par voie électronique s'effectue sur la plateforme AWS-Achat du site www.marches-publics.info :

- Un acte d'engagement, complété et signé.
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP), signé.
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP), signé.
- Une proposition de prix.
- Un mémoire technique présentant :
 - la structure ;
 - des références similaires dans ce type de prestation ;
 - des exemples de menus sur trois mois ;
 - une note explicative spécifiant les modalités de réalisation de la prestation (mode de fabrication des repas, leur conditionnement, le détail de la composition des menus et la provenance des aliments, la présentation et le conditionnement des repas, les modalités de passation des commandes, les moyens mis à disposition (humains, matériels) et l'organisation mise en place pour assurer la prestation,...).

Tous les documents constituant ou accompagnant l'offre devront être rédigés en langue française.

4.2. Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.

4.3. Pièces à produire par le prestataire retenu

Le marché ne pourra être attribué au candidat que sous réserve qu'il produise, dans le délai de 10 jours (article 46 du Code des marchés publics) :

- les certificats délivrés par les administrations et organismes compétents attestant la régularité de la situation fiscale et sociale du candidat ;
- les pièces mentionnées à l'article D 8222-5 du Code du Travail ;

En cas de refus ou d'impossibilité, son offre sera rejetée.

Afin de faciliter l'instruction ultérieure de leur dossier, les candidats peuvent, s'ils le souhaitent, joindre d'emblée ces pièces à leur proposition initiale.

5- Jugement des offres

Le pouvoir adjudicateur pourra éliminer les candidats qui n'ont pas la qualité requise ou dont les capacités paraissent insuffisantes.

5.1. Critères de jugement

Ce jugement sera effectué dans les conditions prévues au CMP sur la base des critères de jugement ci-dessous énoncés, le pouvoir adjudicateur choisit l'offre la mieux disant :

- ***Qualité des prestations pour 50 %***

Après analyse des documents remis, seront notamment pris en compte :

- la qualité et la variété des denrées mises en œuvre aussi bien nutritionnelle que gustative et, leur mode de préparation.
- la diversité et l'équilibre des menus proposés notamment respect des objectifs nutritionnels généraux, recommandations du GEMRCN (apports lipidiques, fer, calciques, consommation d'acides gras).
- le respect des normes en vigueur : justificatifs de contrôle bactériologique régulier, hygiène des aliments.
- les moyens techniques et humains mis en œuvre :
 - les conditions de conditionnement, de livraison, de suivi, de service après-vente, d'assistance.
 - la gestion de crise en cas de survenance d'un problème alimentaire.
 - la qualité des mesures prises pour assurer la continuité du service.
 - l'adaptabilité aux besoins notamment flexibilité dans le réajustement des commandes de repas.
- la performance en matière de développement durable : garantie d'approvisionnement (produits label rouge, AOC, ...) et de traçabilité des produits dans les différentes filières (BIO, agriculture raisonnée, circuits courts, distance de transports, respect des normes de bien-être animal).

- **Prix pour 50%**

Le prestataire proposera un prix unitaire TTC, qui intégrera : l'ensemble des denrées alimentaires et le coût de fabrication, l'ensemble du matériel nécessaire au transport des repas, le coût de la livraison. Le montant de la TVA par unité sera précisé.

5.2. Négociation

En vertu de l'article 28 du code des marchés publics, le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de négocier avec les candidats ayant présenté une offre recevable. Cette négociation pourra porter sur tous les éléments de l'offre, notamment le prix des prestations.

6. Modalités de retrait du dossier de consultation

Le dossier de consultation sera disponible par voie électronique, à l'adresse suivante : www.marches-publics.info.